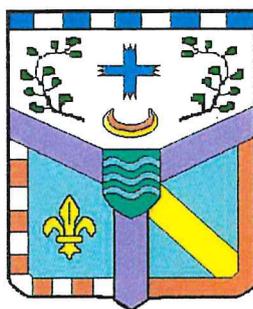
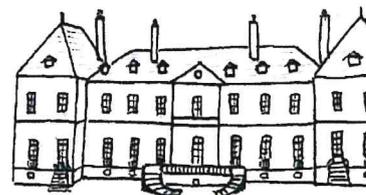


# LE PERCIQUOIS



## PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques



**N° 41 – AOUT 2022**



## LE MOT DU MAIRE

Les beaux jours sont là. Le spectre du covid semblait s'éloigner. Nous avons pu reprendre notre mode de vie comme avant. C'était hélas sans compter sur les ambitions d'un chef d'état mégalomane. En effet, même si la guerre ne s'invite pas chez nous, nous en subissons moult conséquences. Tous les couts s'envolent. Les énergies, les matières premières et les produits de première nécessité subissent des augmentations considérables. Nous allons devoir dépenser plus pour obtenir moins.

C'est dans ces moments-là que la solidarité doit croître et que la tolérance doit s'installer. Pour autant la vie communale de PERCEY doit continuer.

Comme tous les ans nos agriculteurs ont œuvré en commun pour entretenir nos chemins ruraux. Un grand merci pour leur courage et leur générosité. C'est à nous de prendre soin de leur travail.

Les travaux de l'année passée, qui avaient pris quelques retards, se sont achevés. L'éclairage public, avec passage aux Leds, est enfin opérationnel. Les travaux de réfection des contreforts de l'église sont achevés.

Le budget 2022 a été adopté comme tous les ans à l'unanimité. Malgré une inflation galopante, nous avons décidé de n'augmenter que de 1% les différentes taxes. Depuis 2017 celles-ci étaient figées.

Différents projets ont été actés pour cette année.

Des travaux de sécurité aux hameaux de LA SOGNE et LES MILLERIES, busage et bordurage face aux nouvelles habitations.

La construction d'un terrain multisport (city stade) à proximité du terrain de jeux. Pour ce projet d'un cout initial supérieur à 90 000 € (75 000 € hors taxe), il faudrait compter 8 000 € de plus suite aux augmentations des matériaux. L'Etat nous subventionne à hauteur de 80% sur le cout initial hors taxe. C'est 60 000 € qui nous a été accordé. De plus, le comité des fêtes a décidé d'octroyer une aide de 5 000 € afin d'accompagner financièrement la commune pour cette réalisation qui sera destinée à tous et qui permettra aussi aux enfants de l'école de pratiquer des activités physiques.

Cette année, nos travaux de voirie concerneront la réhabilitation du parking de la salle des fêtes. Grace à la participation de la communauté de communes à hauteur de 85% du montant des travaux, le stationnement des véhicules sera plus agréable.

Nos manifestations festives ont enfin pu redémarrer. Notre calendrier des fêtes a repris du service, et j'espère que cela durera. Venez nombreux à ces manifestations, ce qui permettra de nous retrouver et d'encourager les organisateurs.

La fibre arrive à PERCEY ! Vous trouverez 2 pages d'informations pour vous préparer à sa réception.

Et si nous parlions de nos trottoirs ! Depuis plusieurs années les communes ont l'interdiction de désherber avec des produits phytosanitaires. Seul l'utilisation de certains produits homologués qui ont un effet de courte durée, est autorisé, ainsi que l'entretien manuel. La participation de tout un chacun à l'effort collectif et citoyen serait la bienvenue. L'article 32 du règlement sanitaire départemental précise que chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation. Merci pour votre coup de main, nous comptons plus que jamais sur vous.

Je souhaite conclure par cette phrase d'Albert CAMUS : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. » Bonne lecture et passez un agréable été.

Daniel BOUCHERON

## COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 04/02/2022

Le conseil municipal informé du décès de M. Bernard MAGNE, ancien conseiller municipal, respecte une minute de silence en sa mémoire.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BP

	BUDGET PRINCIPAL en €	
	Fonct	Invest
Dépenses	193 676,44	36 445,81
Recettes	199 970,70	53 436,57
Résultats de l'exercice	6 294,26	16 990,76
Résultats reportés	89 493,29	- 12 289,70
Résultats définitifs	95 787,55	4 701,06

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Détail des subventions versées aux associations	1 275 €
OCCE RPI	350 €
Germi'Kids – Parents d'élèves	300 €
AFM Téléthon	30 €
La Croix Rouge	30 €
Restos du cœur	30 €
Association Paralysés de France	30 €
CFA Venoy (1 élève)	30 €
France Alzheimer 89	30 €
Sidaction	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Société de chasse de Percey	30 €
UNA	100 €
Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €
Association sauvegarde Eglise de Percey	100 €
Fondation du Patrimoine	55 €

### TERRAIN MULTISPORTS – PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimatif des travaux HT	75 218 €
Subventions prévisibles :	
• DETR (30%)	22 565 €
• ANS (50 %)	37 609 €

Reste à financer par la commune H.T : 15 044 €

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Préparation du budget 2022 : confirmation du projet de terrain multisports, des projets aménagements de voiries La Sogne et Milleries. Voir la possibilité d'un busage côté impair à l'entrée de la Sogne.

Un point sur l'avancée des travaux des contreforts de l'église. L'entreprise Moresk a démarré les travaux et la taille des pierres est en cours.

Eclairage Public : réception des travaux ce jour. Présentation du pilotage informatisé aux conseillers.

Remplacement des peupliers sur Biot : un devis de l'entreprise MILLON de 216,30€ pour 15 peupliers est présenté aux conseillers. Le conseil accepte la plantation.

Matériel communal : il avait été évoqué l'achat d'un ramasse feuilles mais le coût des différents systèmes est prohibitif pour la commune.

Bois : un chêne de la commune a été coupé par erreur. Nous en profitons pour vendre ce chêne ainsi qu'un autre chêne riverain pour la somme de 1500 € à l'entreprise Tarteret.

Projet photovoltaïque : présentation d'une nouvelle offre. Un débat s'en est suivi.

Numérotage des rues : Le SDIS et La Poste demandent aux communes de mettre en place un adressage correct. Le but est de permettre aux secours de trouver facilement les lieux en cas de besoin et d'améliorer la distribution du courrier. Dans cette optique, une partie de la rue de la Sogne devra faire l'objet d'une étude. Une commission communale sera mise en place prochainement.

La commission des chemins se réunira le 12 février à 9h, afin de faire un bilan des chemins communaux.

## **LE 01/03/2022**

### **VOIRIE 2022**

Au vu de la compétence voirie transférée à la CCSA, la réalisation du parking de la salle des fêtes en enrobé est en projet.

La participation communale pour ces travaux s'élèvera à 15% de la valeur HT des travaux. Une évaluation ferait apparaître une dépense totale de 52 500 € HT et donc une participation communale d'environ 8 000 €.

### **EMPRUNT**

En prévision de la création d'un terrain multisports, et compte tenu du faible taux des emprunts, le conseil propose de recourir à un emprunt de 15 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté d'un montant de 15 000.00 € au taux de 0.75 % sur une durée de 10 ans, dont le remboursement se fera trimestriellement. Il est à noter que les frais de dossier seront de 100 €.

### **TICKETS RESTAURANTS**

La commune a mis en place les tickets restaurants en février 2017. Il s'agit d'une action sociale pour les employés.

Le Conseil Municipal propose un montant de 300 € pour les tickets restaurants, ce qui représente 60 tickets par an et par agent à hauteur de 10 € en valeur faciale et pris en charge pour moitié par l'employeur et l'employé.

## PARTICIPATION A LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 15 €, la participation mensuelle à la complémentaire santé des employés. Cette participation sera mise en place pour les salaires de mars 2022.

## CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Sur l'ensemble de ces travaux l'entreprise MANSANTI TP est la moins-disante.

Bordurage du 26 route des Milleries :

- MANSANTI TP 7 621,60 € HT soit 9 145,92 € TTC

Busage et bordurage 14 Route de la Sogne :

- MANSANTI TP 9 706,00 € HT soit 11 647,20 € TTC

Busage côté impair hors habitations à La Sogne avant le n°11 (36 ML) :

- MANSANTI TP 3 983,00 € HT soit 4 779,60 € TTC

## INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : un point est fait sur les travaux de l'église.

Après les travaux de l'église, il est prévu un démoissage du toit de la sacristie.

L'entreprise DE SA Ago réalisera ces travaux pour un montant 360 € HT.

CCSA : lors de la dernière réunion du conseil communautaire, il a été voté une augmentation des 4 taxes. La TFB passera de 3.93% à 5% et les OM suite à une forte augmentation de la taxe d'enfouissement subiront une augmentation de 8%.

La croix des Milleries : comme prévu elle a été déplacée et nettoyée. L'arbre à proximité a été élagué.

LE 31/03/2022

## VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité vote les taux des taxes directes locales 2022 avec une augmentation de 1%, soit :

	2021	2022
Taxe d'Habitation		/ /
Foncier Bâti	34,63	34,98
Foncier non Bâti	49,31	49,80
CFE	17,94	18,12

## VOTE SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Il a été constaté qu'il y avait plus d'enfants de la commune que prévus et que par conséquent, il fallait rectifier le montant de la subvention. Le Conseil Municipal décide de modifier la subvention versée à la caisse des écoles (OCCE RPI) à 420 €.

## VOTE DU BUDGET 2022

VOTE le budget principal PRIMITIF 2022, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes

- à 246 583,61 € pour la Section de Fonctionnement, et
- à 183 050,00 € pour la Section d'Investissement.

## RETRAIT DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION

Les services du contrôle de légalité de la Préfecture, en date du 10 février 2022, nous demandent d'annuler la délibération n°39/2021, au motif que celle-ci n'évoque que l'institution d'un droit de préemption « de manière à assurer une politique locale de l'habitat, le maintien ou l'extension d'activités économiques, le développement des loisirs, la réalisation d'équipements collectifs, la lutte contre l'insalubrité, la valorisation du patrimoine bâti ou non bâti, et la constitution de réserves foncières ».

Le Conseil Municipal décide de procéder au retrait de sa délibération concernant la mise en place d'un droit de préemption urbain en zone C de la carte communale.

## CONVENTION URBANISME AVEC LA CCSA

Suite à la mise en place du service commun d'instruction des autorisations des droits du sol (ADS) et suivant la convention présentée par la communauté de communes.

Le conseil approuve la convention de partenariat considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce service pour bénéficier de conseils et pour transférer l'instruction de tous les permis (construire, aménager, démolir, etc...) ainsi que ponctuellement, d'autres demandes d'urbanisme (en cas de maladie du secrétariat de mairie ou autre empêchement).

## CONVENTION SCHEMAS DIRECTEURS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT AVEC LA CCSA

Le Conseil approuve la convention fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres

## AUTORISATIONS DE DEMANDER DES SUBVENTIONS

Le conseil décide de sécuriser le cheminement piéton à l'entrée des hameaux de La Sogne et des Milleries, il est nécessaire d'effectuer des travaux de busage et de bordurage.

Le montant des travaux est de 21 470,60 € HT soit 25 764,72 € TTC.

Une demande d'aide va être faite auprès du Département (Villages de l'Yonne) et des amendes de Police.

## INFORMATIONS DIVERSES

VOIRIE : Suite à l'inscription de la commune pour la réfection du parking de la salle des fêtes par l'intermédiaire de la CCSA, celle-ci a donné son accord. Cette réfection sera réalisée courant 2022. La participation communale sera de 15% de la valeur HT des travaux. Les travaux de préparation sont à la charge de la commune. Le rond central sera supprimé.

LE 17/05/2022

### RODP 2022 – ORANGE

Le conseil adopte les tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année en cours, conformément au tableau du patrimoine délivré par ORANGE. Soit 214,05 €.

### CONSEIL DEPARTEMENTAL – PACTE TERRITOIRES

Le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars, un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes. Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un "pacte Territoires", au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

### MODIFICATION DU PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré en 2011 et est révisable tous les 5 ans. Après quelques années et le renouvellement des conseillers ou des mouvements de population, il est judicieux de revoir la disponibilité ou la présence sur la commune de certains volontaires. Le Conseil Municipal, accepte les modifications du Plan Communal de Sauvegarde.

LE 10/06/2022

### DM N°1

Le Conseil accepte d'ajuster les comptes d'investissement pour passer les écritures comptables relatives au règlement du SDEY soit 12700€ (solde des travaux de rénovation de l'Eclairage Public).

### M57 – DUREE DES AMORTISSEMENTS

Le Conseil Municipal décide d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

Compte 2051 – concessions et droit, logiciel	5 ans
Compte 2151 – réseau de voirie	15 ans
Compte 204 et développé – Subventions d'équipement versées (ex EP)	15 ans

### MODIFICATION DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE « LIGNE DE TRESORERIE »

Pour permettre le paiement des factures de la création du terrain multisports en attendant le déblocage des subventions le conseil a accepté de mettre en place une ligne de trésorerie de 80000 € en remplacement de la ligne de trésorerie prévue en date du 04 juillet 2020 d'un montant de 15000 €.

### INFORMATIONS DIVERSES

EGLISE : les travaux sur les contreforts sont terminés.

TERRAIN MULTI-SPORTS : les subventions accordées à hauteur de 80 %.

SALLE DES FETES : une glissière de sécurité sera installée courant septembre par les services du Département.

LE 01/07/2022

## CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

Présentation des différents devis d'entreprises qui ont répondu à la demande de la mairie pour le projet de construction d'un terrain multisports.

Les demandes de subventions DETR et ANS ont été accordées pour un montant global de 60 174 €, soit 80% du montant total estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal a choisi :

L'entreprise MANSANTI TP pour les travaux de terrassement de la plateforme pour un montant de 25 316,60 € HT soit 30 475,92 € TTC

L'entreprise CASAL SPORT pour les travaux concernant la structure pour un montant de 46 496,10 € HT soit 55 795,32 € TTC.

## AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES – TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Suite à notre demande de travaux de voirie pour l'année 2022, la Communauté de Communes Serein et Armance prend à sa charge 85% du revêtement en enrobé du parking de la salle, restera à la charge de la commune, 15% de ce revêtement et les travaux de préparation.

L'entreprise retenue par la CCSA est l'entreprise MANSANTI TP. Les travaux de préparations devront se faire par la même entreprise pour éviter les malfaçons éventuelles et simplifier l'ensemble de la logistique, délai d'intervention, etc...

Le montant du devis présenté par l'entreprise MANSANTI TP pour les travaux de préparation est de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

## INFORMATIONS DIVERSES

Avis implantation d'une nouvelle société dans la ZA des Poiriers Rouges : l'ensemble des conseillers sont favorables à l'implantation de cette nouvelle entité sur le territoire de la commune de Percy.

SDEY - Recensement des besoins de travaux pour l'année 2023 : aucun projet n'est recensé.

La commune pourra compter sur la subvention dite « des amendes de police » à hauteur de 30 à 50 % de l'enveloppe des travaux pour le cheminement piétons à La Sogne et aux Milleries .

Analyse des risques par le SDIS : Monsieur le maire a sollicité l'avis du SDIS suite à la demande d'un propriétaire souhaitant stocker 15 T de foin en plein cœur du village. L'avis du SDIS confirme le grand risque d'incendie d'un tel stockage. Monsieur le maire a informé le propriétaire de son avis défavorable. Cependant, celui-ci reste libre de sa décision.

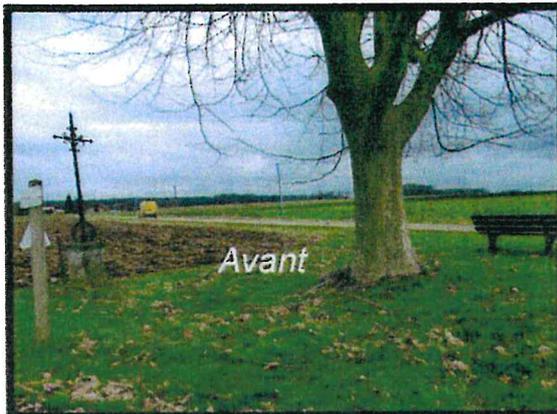
Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Auxerrois : la commune doit lister ses projets pour les 5 prochaines années. La liste est ouverte, si de nouveaux projets se présentent, elle pourra être complétée.

## La vie communale



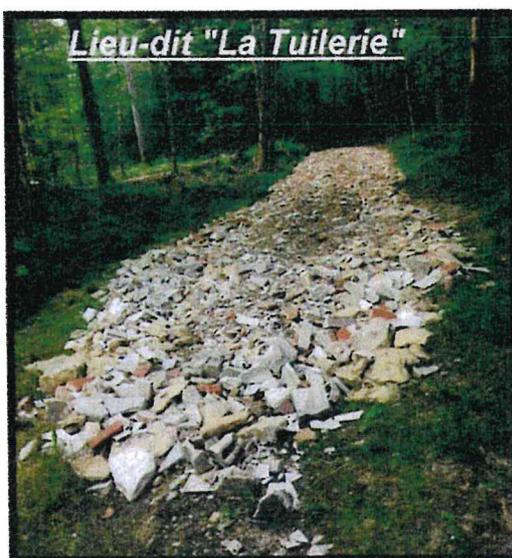
### Les Travaux

#### Croix des Milleries



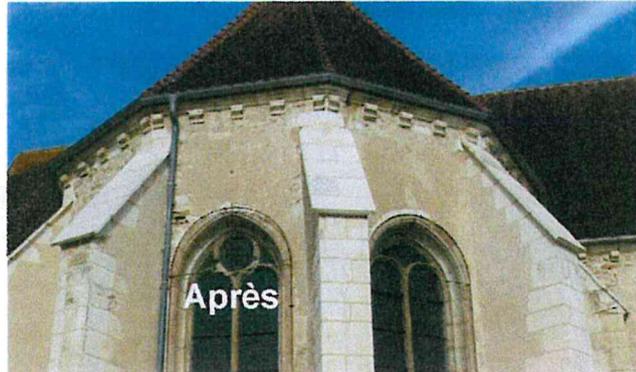
La croix des Milleries était mal positionnée et peu visible ; la décision a été prise de la déplacer en avant du platane afin de la mettre plus en valeur ; un nettoyage et une couche de peinture lui ont donné plus d'éclat.

#### Empierrage des chemins



Des habitants de la commune ont procédé à des travaux de démolitions. Avec l'aide des agriculteurs, nous en avons profité pour récupérer ces gravats afin de renforcer deux chemins ruraux.

## Travaux sur les contreforts de l'église.



Pierres taillées et posées de façon à assurer une bonne étanchéité des contreforts.



Démoussage du toit de la sacristie et reprise du solin.  
(bordure en ciment assurant l'étanchéité entre le toit et le mur)

## COMITE DES FETES

### RANDONNEE PRINTANIERE



Le 3 avril notre rando a accueilli environ 40 marcheurs et marcheuses. 2 parcours étaient proposés, 16 et 10 km, départ 8h30 et 9h. Un ravitaillement attendait les participants à mi-chemin. De retour à la salle des fêtes un apéro a été offert par le comité des fêtes.

### VIDE GRENIER, MARCHE PAYSAN



Le traditionnel vide grenier ayant été annulé deux années de suite (2020 et 2021) pour raison sanitaire et ou préfectorale, ce 08 mai 2022 très ensoleillé, a pu voir déballer plus de 180 exposants dont certains sont arrivés dès 4 heures du matin voire même la veille au soir. Le marché paysan et artisanal vous proposait : fromage, vin, granulés de bois, boudin, asperges, miel, bière et limonade bio pression, etc. Un grand merci à tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible

## ASSEMBLEE GENERALE

Le conseil d'administration du comité des fêtes /club de l'espérance de PERCEY s'est réuni le vendredi 10 juin en assemblée générale. Une vingtaine d'adhérents étaient présents.

## APEROCONCERT



Le 9 juillet plus de 350 personnes ont pu danser et se restaurer sur la place de la mairie aux sons des musiques des années 60. Une manifestation très réussie et à renouveler.



Le président  
José MAZERON



## **ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT LOUP DE PERCEY**

Bonjour à tous,

Nous venons de passer deux années très calmes, sans manifestation à cause de la Covid-19.

Le dimanche 26 juin, nous organisons notre loto habituel, et dommage que peu de monde se soit déplacé. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Nous les remercions.

Tous les lots ont été gagnés. Nous avons fait quelques heureux.

L'après-midi s'est fort bien passé, très sympa !

Encore merci aux personnes qui ont fait un don à notre association.

Un concert est prévu en notre église le dimanche 25 septembre à 16h. Enregistrez bien cette date et venez nombreux.

Passez un bon été et nous vous disons à bientôt,

La présidente  
Liliane ANDRE

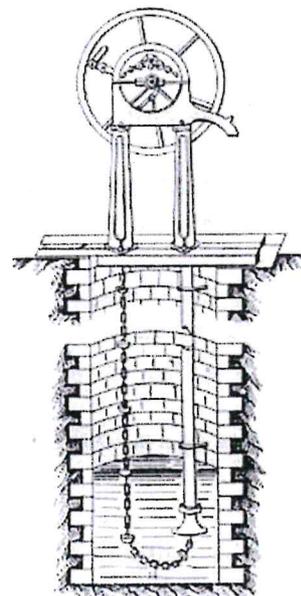
## PETITE HISTOIRE DES POMPES A CHAPELETS

En passant à La Sogne, vous pouvez apercevoir le point d'eau communal utilisé au siècle dernier. Cette pompe dite *pompe à chapelets* alimentait la population en eau.



Le principe de fonctionnement de la pompe à chapelet est d'élever une colonne d'eau dans un tuyau, grâce à des tampons de caoutchouc de même diamètre que l'intérieur du tuyau. Ceux-ci sont entraînés par une chaîne qui est elle-même actionnée par une manivelle. La capacité d'une pompe à chapelet est fonction du diamètre de la gaine et de la vitesse de rotation de la chaîne. Le débit est de 4000 L / heure pour un tuyau de 40 mm de diamètre.

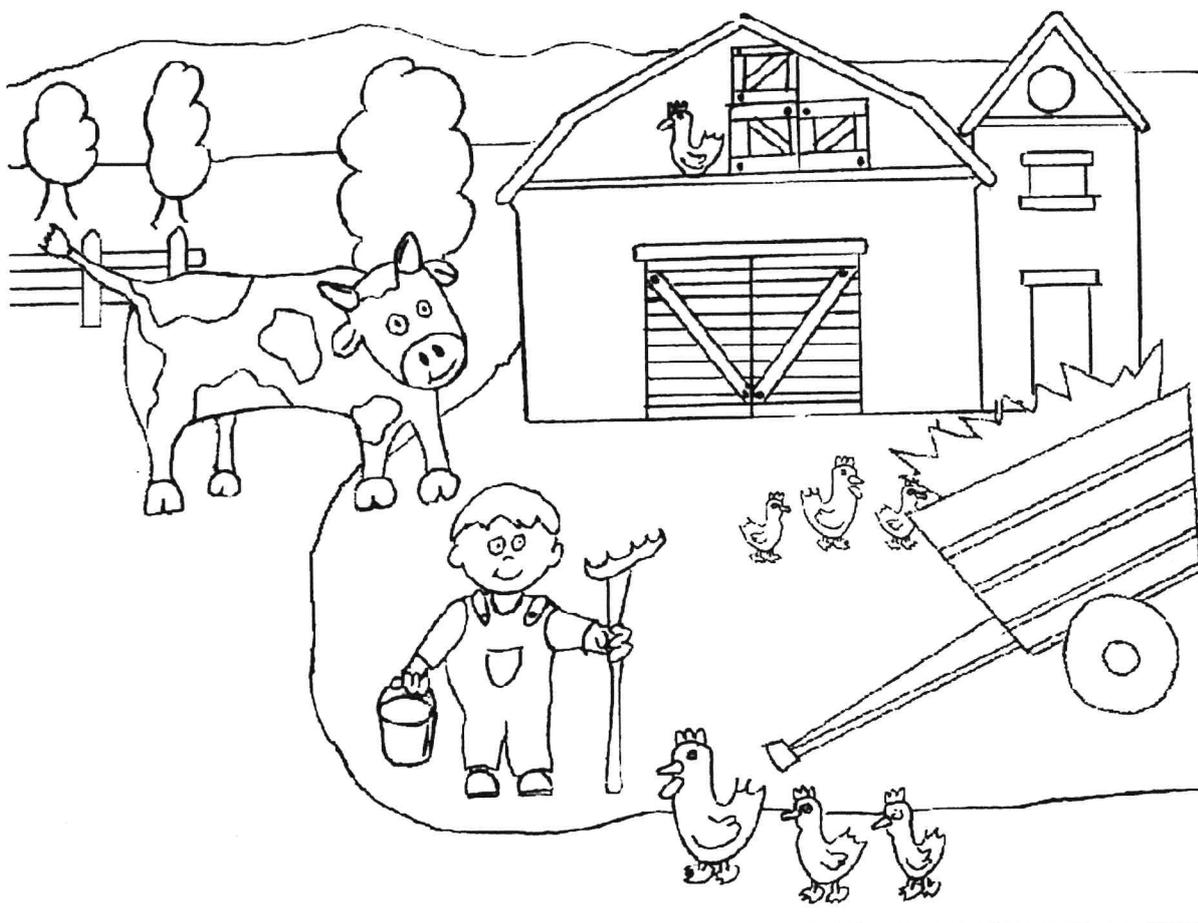
Elle est aussi appelée pompe à chaîne ou pompe à godets. En Bourgogne le principal fabricant de pompes était l'entreprise Sauzay Frères à Autun.



Une chaîne fermée sur elle-même est garnie à intervalle régulier de godets. Les maillons-godets sont constitués d'un corps métallique sur lequel est monté un épais joint souple. Entraînés dans un tube plongé dans le puits la chaîne et les godets remontent l'eau par cette conduite.

Ce système autrefois très répandu est tombé en désuétude bien qu'il offre l'avantage de pomper de l'eau depuis la surface plus profondément que 10 mètres, contrairement aux systèmes à pistons ou à turbines.

Dessins à colorier pour grands et petits



## ETAT CIVIL

### NAISSANCE

Le 24 mars 2022 : Léna TELLIER 7 rue de la croix St Jacques

Félicitations aux heureux parents

\*\*\*\*\*

### DECES

Le 2 février 2022 M. Bernard MAGNE

Le 3 juin 2022 M. Pierre VERRIER

Le 8 juillet 2022 M. Michel BROUILLARD

Le 31 juillet 2022 Mme Georgette DEVOISIN

Toutes nos condoléances à leurs familles

\*\*\*\*\*

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme BRESSON Christelle, 26 rue des Milleries

Mme OLINGER Pauline et sa fille, 8 grande rue

Nous leur souhaitons la bienvenue

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h**

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57

Mail : [mairie-percecy@wanadoo.fr](mailto:mairie-percecy@wanadoo.fr)

Site web: [www.percecy.fr](http://www.percecy.fr)

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

\*\*\*\*\*

**Communauté de communes Serein et Armance (03 86 80 50 50)**

SPANC – Portage de repas (03 86 35 94 15 lundi et jeudi)

Ordures ménagères (03 86 43 46 43)

\*\*\*\*\*

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

**Comité de rédaction :**

Christian BOIX, Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX.

\*\*\*\*\*

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS

# SITES OFFICIELS PRATIQUES AU SERVICE DU PUBLIC



## Pré-plainte en ligne



- Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'usager pour signer la plainte.

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Signalement sur Internet



- Signaler tout contenu ou comportements illicites sur Internet.
- Les tentatives d'escroqueries par Internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de THESEE.

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

## Contacter une brigade ou commissariat



- Localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.

[www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

## Connaitre ses points restant sur le permis de conduire



- Télépoints : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/ftp/>

## Brigade numérique gendarmerie



- Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique)



## Rendez-vous en ligne

- Prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...). Service expérimenté dans les départements 35 et 45.

<https://annuaire.service-public.fr/>

## Djihadisme



- Signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger).

0 800 095 696 Numéro vert gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

## Fraude à la carte bancaire



- PERCEVAL : Les internautes signalant en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.

Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

[psi.service-public.fr/mademarche/FCA/demarche](http://psi.service-public.fr/mademarche/FCA/demarche)

## Violences sexuelles et sexistes



- Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.
- Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)



## Tranquillité vacances

- Opération tranquillité vacances (OTV) : Les internautes se renseignent en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.



## Escroqueries sur internet

- THESEE : Déposer une plainte en ligne pour les escroqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rancage, rancage, rancage, fausse romance...).

# Ma Checklist

## POUR UN BON RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

JE SUIS MON AVANCEMENT AU FUR ET À MESURE EN COCHANT LES CASES

si nécessaire :

- 1) Je suis éligible à la fibre optique
- 2) Je me renseigne auprès du syndic de copropriété
- 3) Je demande l'accord écrit du propriétaire
- 4) J'ai choisi mon opérateur
- 5) J'ai souscrit une offre auprès de ce dernier
- 6) J'ai convenu d'un RDV pour mon raccordement



Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du parcours électrique, gaz ou eau est à proscrire

## J-7 JE PRÉPARE MON RDV

- Je définis dans quelle pièce installer ma prise terminale optique (proche TV, proche prise existante, etc)

### A l'extérieur de mon logement

- Je repère où passe mon câble téléphonique actuel (privilégier un chemin identique pour la fibre optique)
- Si possible, je m'assure que le parcours sera réutilisable pour éviter un échec d'intervention

### A l'intérieur de mon logement

- Je définis le chemin que va prendre le câble de fibre optique jusqu'à l'emplacement de la prise terminale optique (en apparent - collé ou agrafé, sous une goulotte, dans une plinthe...)
- Éventuellement si des perçages sont nécessaires j'identifie les zones en évitant les dalles, les fenêtres ou les portes...



Je donne mon numéro de téléphone lors de la prise de rdv pour être joignable par le technicien pour le raccordement. Je note le numéro de dossier en cas de besoin.

## J LE JOUR DU RDV

- Je suis joignable sur mon téléphone et présent à mon domicile le temps de l'intervention
- En arrivant le technicien doit :
- Vous présenter sa carte professionnelle,
  - Vous indiquer pour quelle société et quel opérateur il travaille
- J'expose le parcours défini précédemment
- J'accompagne le technicien durant toute l'intervention pour vérifier sa conformité
- En cas de perçage de façade (pour faire entrer le câble dans votre domicile) :
- Un accord écrit du propriétaire est obligatoire
  - Je choisis l'emplacement et veille à la bonne réalisation des travaux



Il ne faut pas utiliser le câble téléphonique comme aiguille lors du tirage de la fibre optique. Si ce câble casse (ou est coincé), vous n'aurez pas la fibre et plus le téléphone / l'ADSL.



LE B.A.-BA DU RACCORDEMENT en vidéo

## J À LA FIN DU RDV

### Je vérifie que :

- La connexion internet est opérationnelle
- Le technicien a nettoyé son chantier

### Tout est conforme, alors :

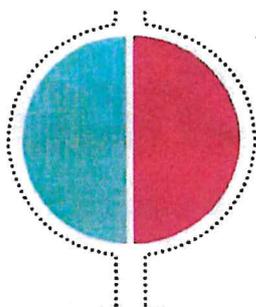
- Je signe le PV de fin d'intervention
- Si on me le propose je donne une note de l'intervention réalisée

Plus d'infos ?

[www.yconik-fibre.fr](http://www.yconik-fibre.fr)



# Bonnes pratiques

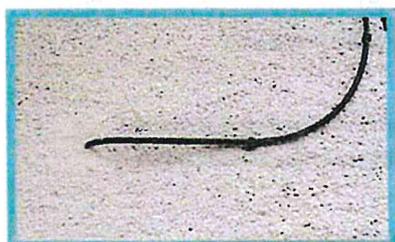
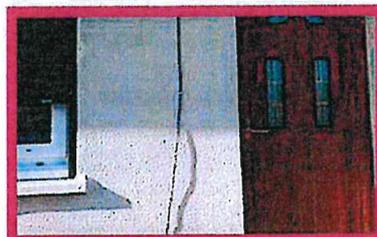


# Mauvaises pratiques



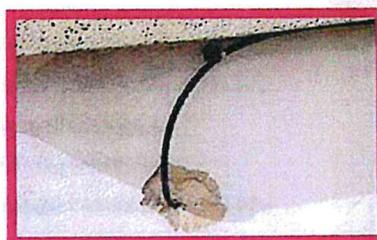
## PARCOURS DU CÂBLE EN FAÇADE

Un cheminement bien fixé dans ou à proximité des réseaux existants est à privilégier.



## PERCEMENT DE FAÇADE

Ce dernier peut s'effectuer par l'intérieur ou l'extérieur. Le technicien est dans l'obligation de remettre en état la zone percée.



## FIXATION DU CÂBLE EN PARTIES PRIVATIVES

Le câble doit être fixé correctement pour éviter les risques de détérioration et les risques pour les personnes.



## COURBURE DU CÂBLE OPTIQUE

Le câble de fibre optique ne doit pas tourner à angle droit au risque de détériorer ou couper la connexion.



## PRISE OPTIQUE

Assurez-vous que la prise est installée au bon endroit et qu'elle est fixée et étiquetée correctement. Le technicien procède au nettoyage de la zone avant de finaliser l'intervention.



### FIXATION DU CÂBLE EN ZONE PUBLIQUE



## FIXATION DU CÂBLE SUR POTEAU

Le câble doit être tendu et attaché correctement.

